



COMPRENDRE  
LES POLITIQUES  
DE L'UNION  
EUROPÉENNE

Le bon fonctionnement  
du marché unique  
des services  
financiers contribue  
à la prospérité,  
à la stabilité  
et à la croissance  
économiques

# Banques et finance

Une action à l'échelle européenne dans le secteur financier garantit la résilience du secteur des services financiers, ce qui permet aux citoyens et aux entreprises d'épargner, de se protéger contre les risques et d'investir dans notre avenir commun.



# COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

*La présente brochure fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'Union européenne dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus.*

*Elle est disponible en ligne:*

[http://europa.eu/pol/index\\_fr.htm](http://europa.eu/pol/index_fr.htm)  
<http://europa.eu/!Dq34WN>

Comment fonctionne l'Union européenne  
12 leçons sur l'Europe  
Europe 2020: la stratégie européenne en faveur  
de la croissance  
Les pères fondateurs de l'Union européenne

Action pour le climat  
Affaires étrangères et politique de sécurité  
Affaires maritimes et pêche  
Agriculture  
Aide humanitaire et protection civile  
**Banques et finance ✕**  
Budget  
Commerce  
Concurrence  
Consommateurs  
Coopération internationale et développement  
Culture et audiovisuel  
Douanes  
Éducation, formation, jeunesse et sport  
Élargissement  
Emploi et affaires sociales  
Énergie  
Entreprises  
Environnement  
Fiscalité  
Frontières et sécurité  
Immigration et asile  
Justice, droits fondamentaux et égalité  
Lutte contre la fraude  
Marché intérieur  
Politique régionale  
Recherche et innovation  
Santé publique  
Sécurité alimentaire  
Stratégie numérique  
Transports  
Union économique et monétaire et euro

## SOMMAIRE

Pourquoi l'UE a-t-elle besoin d'un marché unique des services financiers? .....	3
Quels sont les principaux domaines d'activité de l'UE? .....	6
Perspectives .....	12
Pour en savoir plus .....	12

---

### Comprendre les politiques de l'Union européenne — Banques et finance

Commission européenne  
Direction générale de la communication  
Information des citoyens  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

Manuscrit mis à jour en novembre 2014

Photo de couverture et en page 2:  
© ccvision.de

12 p. — 21 × 29,7 cm  
ISBN 978-92-79-42833-3  
doi:10.2775/18429

Luxembourg: Office des publications  
de l'Union européenne, 2015

© Union européenne, 2015  
La reproduction est autorisée. Toute utilisation  
ou reproduction des photos nécessite l'autorisation  
préalable des détenteurs des droits d'auteur.

---

## Pourquoi l'UE a-t-elle besoin d'un marché unique des services financiers?

Les institutions et marchés financiers jouent un rôle majeur dans les économies développées. Ils accordent des prêts aux ménages et aux entreprises. Ils permettent aux particuliers d'épargner et d'investir dans leur avenir, et canalisent l'épargne pour soutenir l'économie. Ils aident les entreprises et les ménages à mieux gérer les risques et à se protéger contre eux; ils facilitent également les paiements. En remplissant ces fonctions clés, un système financier performant contribue à la prospérité, à la stabilité et à la croissance économiques. À l'inverse, un système financier défaillant peut avoir des conséquences profondément néfastes sur l'ensemble de l'économie.

Les marchés financiers sont étroitement liés entre eux: la récente crise financière a montré qu'aucun pays de l'UE ne peut gérer seul le secteur financier et contrôler les risques concernant la stabilité financière. À la suite de la crise, l'UE a entrepris une réforme ambitieuse du système de régulation financière en vue de rétablir la stabilité financière, grâce à la création d'un système financier solide et résilient, au service de l'économie et permettant de renforcer la capacité de l'UE à gérer les futurs chocs financiers et économiques. L'UE a mis en place un «règlement uniforme» qui offre au secteur financier un cadre réglementaire unique, permettant une application uniforme dans l'ensemble de l'UE. Afin de réaliser ce programme de réformes, la Commission a présenté, ces

cinq dernières années, plus de 40 propositions législatives visant à rétablir la confiance des marchés, la stabilité financière ainsi que l'intégrité et l'efficacité du système financier européen. La plus importante de ces réformes a été la création de l'«union bancaire» (voir ci-dessous).

### Les quatre libertés

Les fondements du marché unique sont la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Ces «quatre libertés» sont inscrites dans le traité sur le fonctionnement de l'UE. Ce traité permet aux institutions européennes d'adopter une législation contraignante pour les autorités nationales. La Commission européenne a pour principale mission de proposer une législation européenne en matière de services financiers et de garantir que la législation européenne est correctement appliquée dans l'ensemble de l'UE par les particuliers, les entreprises, les autorités nationales et les autres institutions européennes. La législation européenne est proposée par la Commission et adoptée par le Parlement européen, qui est directement élu par les citoyens européens, et par le Conseil de l'UE, où sont représentés les gouvernements nationaux des 28 États membres. Le Parlement et le Conseil sont les «colégislateurs».



*Le rétablissement de la confiance dans le système financier a été déterminant dans la création de l'union bancaire et du «règlement uniforme» de l'UE.*



*L'UE a pris des mesures pour réformer et renforcer son secteur financier, en particulier la surveillance des banques et la restructuration des banques en difficulté («union bancaire»).*

La législation européenne permet le fonctionnement de marchés et de services financiers européens intégrés, ouverts, compétitifs et performants, qui apportent de nombreux avantages à tous. Pour les particuliers, cela signifie la possibilité de bénéficier de services financiers de haute qualité, où qu'ils se trouvent dans l'UE, tels que l'ouverture d'un compte bancaire, des investissements ayant le meilleur rendement possible ou l'achat d'un bien immobilier. Pour les entreprises, cela peut signifier la possibilité d'étendre leurs activités au-delà des frontières ou d'obtenir des financements d'un autre pays de l'UE.

## Un marché unique pour les consommateurs et les entreprises

Le marché unique des services financiers profite aux 500 millions de consommateurs et aux millions d'entreprises dans l'UE, qui ont le droit d'acheter des services financiers auprès de n'importe quel fournisseur (avec des conditions et des obligations contractuelles identiques dans toute l'Union). Il leur permet de faire des choix plus éclairés, ce qui entraîne des retours sur investissement plus importants et contribue à renforcer le marché unique et à stimuler la concurrence, l'innovation et la croissance.

## Réforme de la réglementation des services financiers dans l'UE

Au cours des cinq dernières années, l'UE a mis en œuvre un programme de réformes réglementaires ambitieux, afin de se conformer aux normes convenues avec ses partenaires internationaux dans le cadre du G20. Face à l'évolution de la récente crise financière et à l'émergence de risques spécifiques menaçant la stabilité financière dans la zone euro et dans l'ensemble de l'UE, une intégration plus approfondie était nécessaire pour

consolider les bases du secteur financier et rétablir la confiance dans l'euro. C'est ce qui a motivé la mise en place de l'«union bancaire».

L'objectif de la législation financière de l'UE est de rétablir la stabilité financière et de créer un système financier au service de l'économie européenne, qui contribue à remettre l'UE sur la voie de la croissance durable. Pour atteindre cet objectif, la Commission a proposé, en moins de cinq ans, plus d'une quarantaine d'actes législatifs afin de permettre aux banques de détenir un capital plus élevé et de meilleure qualité, de renforcer la gouvernance relative aux risques et de limiter les excès du passé. La réforme a amélioré le fonctionnement des marchés financiers et rendu les infrastructures des services financiers, telles que les dépositaires centraux de titres, plus stables et plus résistantes aux crises. L'UE a mis en place des règles communes afin que les actionnaires et les créanciers, et non les contribuables européens, soient les premiers à payer la note en cas de faillite d'une banque.

L'UE a également créé trois nouvelles autorités européennes pour contrôler les activités financières: l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP) pour les banques, les marchés, les assurances et les pensions. Ces autorités de surveillance européennes ne remplacent toutefois pas les autorités nationales compétentes. L'objectif n'est pas de transférer la surveillance des institutions financières aux organismes de l'UE, mais de créer un réseau d'autorités, où les autorités nationales sont responsables de la surveillance quotidienne, et les autorités européennes, travaillant de concert avec les autorités nationales et utilisant leur expertise, sont chargées de coordonner, de surveiller et, si nécessaire, d'agir à titre d'arbitre entre les autorités nationales. Ce réseau d'autorités contribuerait à harmoniser les règles techniques applicables aux institutions financières dans le cadre du règlement uniforme.

L'UE a également mis en place un Comité européen du risque systémique (CERS), afin de surveiller les menaces pesant sur la stabilité du système financier. Il permet de donner rapidement l'alerte sur les risques systémiques éventuels et émet des recommandations sur la manière de les gérer.

Ces nouveaux organismes garantissent une égalité de traitement à tous les pays de l'UE concernés. Ils permettent aux autorités de surveillance financière d'utiliser les mêmes normes en matière de surveillance dans toute l'UE. Les réformes permettent aux marchés financiers de mieux fonctionner dans l'intérêt des consommateurs, des petites et moyennes entreprises, et de l'économie dans son ensemble.

La plupart des propositions de la Commission sur la réforme financière ont été adoptées en un temps record par le Parlement européen et le Conseil de ministres de l'UE, et un grand nombre d'entre elles sont déjà entrées en vigueur. Cela a aidé l'UE à :

- **renforcer** la stabilité financière et la résilience du système financier, afin de réduire la probabilité et l'impact des crises financières dans l'UE;
- **rétablir et approfondir** le marché unique des services financiers dans l'UE en faveur des citoyens et des entreprises;
- **sécuriser** l'intégrité des marchés et la confiance dans le système financier de l'UE en protégeant les consommateurs et les investisseurs, en luttant contre les abus de marché et en améliorant la communication et la transparence;
- **améliorer** l'efficacité du système financier de l'UE afin que les coûts de transaction soient le plus bas possible

et que les services financiers soient facturés correctement, de manière à réduire au minimum les risques sous-jacents.

La réforme a déjà donné des résultats concrets. Sur la base des simulations de la Commission, on estime que les réformes dans le secteur bancaire permettront de réaliser une économie d'environ 0,6 à 1,1 % du produit intérieur brut (PIB) de l'UE par an (soit entre 75 et 140 milliards d'euros par an, sur la base du PIB de l'UE en 2013), sans compter les autres réformes qui renforcent la stabilité du secteur financier.

## Une monnaie unique pour stimuler le marché unique

Un marché financier fonctionne mieux lorsque tout le monde utilise la même monnaie. La première étape vers une monnaie unique a été franchie le 1<sup>er</sup> janvier 1999, avec la création de l'euro. Trois ans plus tard, jour pour jour, les billets et les pièces en euros entraient en circulation. Aujourd'hui, l'euro est utilisé par les consommateurs et les entreprises dans 18 pays de l'UE (19 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, avec la Lituanie), qui forment la «zone euro». L'euro a montré sa capacité de résilience lors de la crise de la dette souveraine en conservant son pouvoir d'achat grâce à l'aide apportée par l'UE aux pays très endettés. Il est également couramment utilisé dans les paiements internationaux et est aujourd'hui la deuxième monnaie la plus importante au monde, après le dollar américain. *(Pour obtenir davantage d'informations sur l'euro, voir la brochure «Union économique et monétaire et euro», publiée dans la série Comprendre les politiques de l'Union européenne.)*



*L'euro est utilisé comme monnaie unique par les consommateurs et les entreprises dans 18 pays de l'UE (19 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015) formant la zone euro.*

# Quels sont les principaux domaines d'activité de l'UE?

## L'union bancaire

En juin 2012, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont convenu de créer une union bancaire pour compléter l'Union économique et monétaire et centraliser l'application, à l'échelle de l'UE, des règles en matière

bancaire dans la zone euro (et dans tous les pays de l'UE qui ne font pas partie de la zone euro mais souhaitent y participer). L'union bancaire repose sur deux piliers:

### Les deux piliers de l'union bancaire

— *Le premier pilier est le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), qui transfère vers la Banque centrale européenne (BCE) les fonctions clés de surveillance bancaire des pays de la zone euro et des autres pays participants. La principale mission de la BCE et des organismes de surveillance nationaux, qui travaillent en étroite collaboration dans un système intégré, est de vérifier que les banques se conforment aux règles bancaires de l'UE et de réagir très rapidement en cas de problèmes financiers. La BCE, qui est habilitée à exercer son rôle de superviseur depuis le 4 novembre 2014, surveille directement les grandes banques et les banques les plus importantes, tandis que les organismes de surveillance nationaux continuent à surveiller toutes les autres banques.*

— *Le second pilier est le mécanisme de résolution unique (MRU). Dans les rares cas où des banques font faillite, le MRU permettra de gérer plus efficacement les défaillances bancaires, grâce à un comité de résolution unique (CRU) et à un fonds de résolution unique (FRU). Les actionnaires et les créanciers et, dans un deuxième temps, le FRU, couvriront les coûts encourus par la banque en faillite, et non les contribuables, comme cela était le cas par le passé. Le FRU est financé exclusivement par les contributions des banques des pays participants. Le MRU, avec ses règles de prise de décision claires en matière de résolution de défaillance bancaire transfrontalière et son personnel hautement qualifié, sera beaucoup plus efficace que l'actuelle mosaïque d'autorités nationales de résolution. La plupart des dispositions du MRU s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mais le MRU sera complètement opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.*

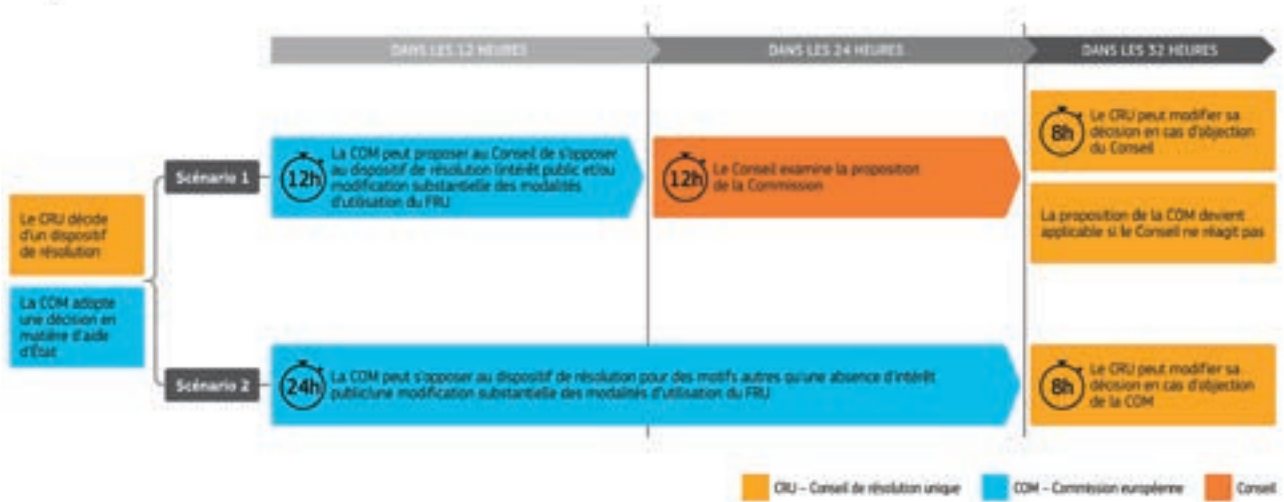
*Vue d'ensemble des principaux éléments composant l'«union bancaire» de l'UE*



L'Union bancaire repose sur le «règlement uniforme», un nouveau cadre réglementaire qui définit des règles communes pour les banques des 28 pays de l'UE. Ces règles communes contribuent en premier lieu à prévenir les crises bancaires et, si des banques sont en difficultés, définissent un cadre commun pour gérer le processus et assurer une liquidation ordonnée. Elles garantissent également, dans certaines limites, la sécurité des dépôts des épargnants, à tout moment et n'importe où dans l'UE (voir ci-dessous pour plus d'informations).

Avec le nouveau cadre réglementaire de l'UE pour le secteur financier, l'Union bancaire représente une étape fondamentale dans l'intégration économique et monétaire de l'UE. Elle permettra de mettre un terme aux opérations de sauvetage massives financées par les contribuables et contribuera à restaurer la stabilité financière dans l'Union.

### La procédure de résolution dans l'union bancaire



La «résolution bancaire» est la procédure appliquée dans les rares cas où les banques font faillite.

## «Tests de résistance» – Évaluer la résistance des banques

En octobre 2014, l'Autorité bancaire européenne (ABE) et la BCE ont publié les résultats d'un «test de résistance» et d'une «évaluation globale» réalisés auprès des principales banques européennes. L'objectif de cette évaluation menée sur une année était de détecter les vulnérabilités qui subsistent dans le secteur bancaire européen et d'y remédier. Ces tests constituent l'évaluation la plus complète, la plus transparente et la plus rigoureuse jamais réalisée auprès des banques européennes à ce jour. De manière globale, les résultats ont confirmé l'amélioration de la résistance des banques européennes au cours des dernières années. Celles-ci ont consenti des efforts importants pour garantir la détention d'un capital suffisant, efforts stimulés par le nouveau cadre réglementaire, les actions de surveillance et la pression du marché. Les ratios de fonds propres des banques européennes représentent aujourd'hui 12 %, comme ceux des banques américaines. La grande majorité des banques disposent de réserves importantes qui leur permettront de résister aux chocs financiers éventuels. Il s'agit d'une étape importante pour rassurer les investisseurs sur la qualité des bilans des banques européennes.

Mais les résultats ont également mis en évidence des domaines où les banques doivent encore renforcer leurs positions. 25 banques participant à l'exercice ont échoué au test, avec un déficit de capital de 25 milliards d'euros à la fin de l'année 2013, même si aucune des grandes banques européennes n'était concernée. Compte tenu des efforts réalisés par les banques pour augmenter leur niveau de capital en 2014, des déficits de capital ont été relevés dans 14 banques, pour atteindre un déficit global de près de 10 milliards d'euros. Il est maintenant absolument crucial pour les banques et les autorités de surveillance compétentes de garantir des interventions rigoureuses, correctrices et rapides de manière à rétablir une confiance totale dans les banques européennes, ce qui devrait également aider les banques à financer l'économie au sens large. Il est indispensable que les autorités de surveillance continuent à surveiller les banques de manière vigilante. Le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), placé sous la direction de la BCE, a été mis en place le 4 novembre 2014, ce qui représente une étape clé dans le processus de création d'un système bancaire plus sain et plus solide en Europe.

## Nouvelles mesures visant à rendre le secteur bancaire plus sûr dans la zone euro: mettre un terme à la question des banques «trop grandes pour faire faillite»

Renforcer la résistance et la solidité financière des banques les plus grandes et les plus importantes de l'UE permettra de s'assurer que les contribuables ne paient pas pour les erreurs commises par les banques, y compris lorsqu'elles prennent des risques excessifs. C'est précisément ce qui s'est produit lors de la crise financière: le sauvetage de banques financées par des fonds publics a englouti près de 13 % du PIB annuel de l'UE, ce qui a aggravé la crise de la dette souveraine et entraîné des difficultés économiques pour de nombreux citoyens.

La crise a montré à quel point la faillite d'une banque peut être désastreuse pour les finances publiques et pour l'économie. La Commission a proposé un ensemble de mesures visant à réduire au minimum les conséquences en cas de défaillance bancaire. En janvier 2014, elle a également proposé de protéger les opérations peu rentables des banques contre les investissements potentiellement plus risqués. L'objectif est de protéger les économies des épargnants et d'éviter de devoir mettre en place des opérations de sauvetage des banques.

Conformément à cette proposition législative de réforme structurelle, les organismes nationaux de surveillance se verraient conférer le pouvoir de transférer les activités commerciales à haut risque des banques sélectionnées, telles que les activités de tenue de marché, la titrisation (\*) risquée et les investissements dans des produits dérivés (\*) complexes, pour créer des sociétés juridiquement séparées.

L'UE dispose maintenant d'un ensemble de mesures pour traiter de manière globale avec les banques. Ces mesures comprennent notamment:

- la prévention des crises: rendre avant tout les banques plus sûres;
- l'intervention rapide: si les banques sont confrontées à des difficultés, les organismes de surveillance peuvent intervenir suffisamment tôt pour les gérer de manière efficace;
- la gestion des crises/la résolution bancaire: si le pire se produit, s'assurer que des outils sont mis en place pour gérer une situation de crise.

(\*) Voir les définitions ci-contre.





L'UE dispose aujourd'hui d'un ensemble d'outils complets pour prévenir les crises et traiter avec les banques en difficulté. (nb. «CRD IV»: directive relative aux exigences de fonds propres, qui concerne l'accès aux activités des institutions de crédit ainsi que la surveillance prudentielle des institutions de crédit et des sociétés d'investissement. «DGS»: Système de garantie des dépôts, dans le cadre duquel un montant prédéfini est remboursé aux déposants dont la banque a fait faillite.)

## Produits dérivés

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est dérivée de la valeur d'un actif mobilisé (par exemple, le prix d'une action, d'une créance, d'une matière première) ou d'un marché variable (comme un taux d'intérêt, un taux de change ou un indice variable). Les principaux types de produits dérivés sont les contrats de gré à gré, les contrats à terme, les options et les échanges financiers. Les produits dérivés peuvent être négociés sur des marchés réglementés ou lors de transactions bilatérales conclues hors marché appelées «transactions hors cote» ou de gré à gré.

Il s'agit de contrats financiers qui négocient et redistribuent les risques générés dans l'économie réelle. Ils peuvent ainsi être utilisés pour se protéger contre les risques (couverture). Cependant, les produits dérivés sont de plus en plus utilisés pour acquérir des risques dans le but de réaliser des bénéfices (spéculation et arbitrage). Les produits dérivés ont pour caractéristique de permettre à leurs utilisateurs d'obtenir un effet de levier: avec un apport relativement faible, l'investisseur peut prendre une grande part de marché.

## Titrisation

La titrisation est le processus par lequel un émetteur (généralement une banque ou une autre institution financière) crée un instrument financier en combinant d'autres actifs financiers, tels que des prêts hypothécaires ou des prêts automobiles en cours, et ensuite en revendant différents niveaux d'instruments restructurés à des investisseurs.

## Services bancaires aux particuliers

Les titulaires d'un compte bancaire doivent avoir la garantie que leur épargne est protégée, même si leur banque fait faillite. Par conséquent, la législation européenne veille à ce que les dépôts bancaires en Europe soient garantis jusqu'à 100 000 euros pour chaque déposant dans chaque banque. Prenant la proposition de la Commission comme point de départ, les colégislateurs ont décidé d'harmoniser et de simplifier les règles pour protéger les déposants, en garantissant des remboursements plus rapides et en améliorant le financement des systèmes de garantie des dépôts.

Contracter un prêt hypothécaire est l'une des décisions financières à long terme les plus importantes dans une vie. Les colégislateurs ont adopté une législation visant à garantir que le crédit hypothécaire au logement est adapté aux besoins des consommateurs et à leur capacité de remboursement. Tous les prêteurs et les intermédiaires doivent agir de manière honnête et professionnelle avant, pendant et après l'octroi des prêts.

Aujourd'hui encore, 30 millions d'adultes en Europe ne disposent pas de compte bancaire ou de compte de paiement, et n'ont pas accès aux systèmes de paiement électronique, qui deviennent de plus en plus indispensables dans la vie quotidienne. L'UE a décidé de faciliter le transfert de comptes bancaires des citoyens d'un pays de l'UE à un autre. La Commission a également contribué à mettre en place un droit d'accès universel à un compte de paiement de base pour tous les citoyens et résidents de l'UE.

## Les marchés de valeurs mobilières

L'UE édicte des lois relatives aux conditions d'agrément initiales et permanentes des sociétés d'investissement, fixe des exigences pour l'émission des titres et coordonne les conditions applicables aux fonds d'investissement. Les conditions de création de sociétés d'investissement et leurs activités courantes peuvent à certains égards être similaires à celles des banques, et les sociétés d'investissement non bancaires et les banques proposant des services d'investissement bénéficient de conditions de concurrence équitables.

Les produits dérivés jouent un rôle important dans l'économie, mais ils sont associés à certains risques. Depuis le début de la crise financière, l'UE travaille à les réduire. EMIR — le règlement de l'UE sur les produits dérivés — permet de faire en sorte que l'information relative à toute transaction européenne sur des produits dérivés fasse l'objet d'une notification aux référentiels centraux et soit accessible aux autorités de surveillance, y compris l'Autorité européenne des marchés financiers, afin de donner une vue d'ensemble claire du fonctionnement des marchés.

En avril 2014, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté la proposition de la Commission relative à la régulation des marchés financiers. Basé sur des règles déjà en vigueur, le nouveau cadre renforce également la protection des investisseurs en mettant en place de solides exigences organisationnelles et des règles déontologiques ou en renforçant le rôle des organismes de gestion. Le nouveau cadre accroît également le rôle et les pouvoirs de surveillance des régulateurs, et leur permet, dans des conditions bien définies, d'interdire ou de restreindre la commercialisation et la distribution de certains produits à haut risque. Un régime harmonisé a été mis en place, qui permet aux entreprises des pays hors UE d'accéder à des marchés professionnels de l'UE, sur la base d'une évaluation de l'équivalence des juridictions des pays tiers réalisée par la Commission.



*Pour les citoyens, il est important que les banques soient stables, en particulier lorsqu'ils achètent un logement.*

## Nouvelles règles pour un système financier mondial

L'UE a convenu avec ses partenaires internationaux d'une priorité absolue à l'échelon mondial: aucun produit financier, aucun marché ne peut rester sans réglementation appropriée et sans surveillance efficace. Le G20 a contribué à la mise en place des éléments clés d'un nouveau cadre financier réglementaire visant à renforcer le système financier mondial. Ces réformes ont notamment pour objectifs:

- d'améliorer la stabilité du système bancaire grâce à des exigences prudentielles plus fortes et à un cadre pour la gestion des crises;
- de renforcer la régulation des infrastructures et marchés financiers, notamment au moyen de l'échange et de la compensation obligatoires des produits dérivés sur des plateformes transparentes et réglementées.

La Commission a désormais proposé l'ensemble de la législation liée aux engagements du G20, et la plupart de ces mesures, en particulier les paquets sur les exigences prudentielles pour les banques et la réglementation des marchés de capitaux, sont déjà entrées en vigueur.

## L'application des règles fixées

Chaque pays de l'UE est responsable de la mise en œuvre correcte et rapide de la législation européenne, et la Commission a pour mission de s'en assurer. En conséquence, s'ils ne respectent pas la législation européenne, le rôle de la Commission est de mettre un terme à l'infraction. L'instance finale est la Cour de justice de l'Union européenne. La procédure d'infraction comporte plusieurs étapes formelles et commence généralement par une enquête de la Commission à la suite d'une plainte. La Commission peut également lancer une enquête de sa propre initiative si elle soupçonne une infraction.

Si le problème n'est pas résolu à la suite d'échanges de vues entre la Commission et le gouvernement du pays concerné, la Cour de justice peut être sollicitée pour rendre un arrêt précisant s'il y a eu ou non infraction. Toutefois, la Cour ne peut ni annuler une disposition nationale non conforme à la législation européenne, ni condamner le pays à payer des dommages et intérêts à un particulier lésé par une infraction à la législation européenne. C'est au pays concerné qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour s'y conformer. Si le pays ne s'y conforme toujours pas, la Commission peut s'adresser à nouveau à la Cour pour demander le paiement d'astreintes jusqu'à la cessation de l'infraction et/ou demander que le paiement d'une somme forfaitaire soit imposé au pays.

*Les éléments clés de l'enjeu de la réforme financière de l'UE*



## Perspectives

La législation européenne adoptée par le Parlement européen et le Conseil de l'UE est parfois déléguée à la Commission, qui a l'obligation de proposer et d'adopter des «mesures de mise en œuvre». Ces mesures sont plus techniques que les actes législatifs de base. Elles définissent des règles précises et détaillées sur la manière dont les principes énoncés dans les actes de base doivent être mis en œuvre. Un grand nombre de ces règles techniques doivent encore être élaborées et adoptées dans les années à venir.

Après avoir défini les fondements législatifs des réformes structurelles dans le secteur des services financiers, la Commission veillera à ce que les nouvelles règles de surveillance et de résolution soient appliquées, ce qui renforcera les banques européennes et leur permettra de reprendre leur activité de prêt à l'économie réelle.

La Commission prévoit également de compléter les nouvelles règles européennes en matière bancaire par une **union des marchés de capitaux**. Le développement et l'intégration des marchés de capitaux permettraient de consacrer davantage de ressources financières à l'économie. Ces mesures diminueraient le coût de la mobilisation des capitaux, notamment pour les petites et moyennes entreprises, et aideraient à réduire la forte dépendance à l'égard des financements bancaires. Cela augmenterait également l'attrait de l'Europe comme lieu d'investissement pour les investisseurs étrangers.

## Pour en savoir plus

Il est important d'informer les particuliers et les entreprises au sujet des avantages et des possibilités que leur offrent le marché unique et la réglementation européenne sur les services financiers.

- ▶ **Pour une vue d'ensemble de la politique de l'Union européenne dans le domaine des services financiers, veuillez consulter le site internet de la Commission:** <http://ec.europa.eu/finance>
- ▶ **Des questions sur l'Union européenne? Europe Direct peut vous aider:** 00 800 6 7 8 9 10 11 — <http://europedirect.europa.eu>

